



Obligation bailleur contre tapages diurne et nocturnes

Par **karl jay**, le **05/06/2019** à **02:47**

Bonjour,

je je suis locataire résidence hlm depuis 5ans et rencontre des problèmes de voisinage récurrent de tapage nocturne et diurne . Cris , musique à un volume inacceptable, hurlements .bref je crois vivre ds un hôpital psychiatrique alors que j'adore mon appartement et mon quartier .que faire contre mon bailleur pour que ces troubles de voisinage stoppent ? Car tout a été fait j'ai fait des mains fourrantes des plaintes des conciliations etc... aussi mise en demeure mais rien n'y fait ils recommencent tjs à refaire les mêmes comportements d'incivilité.une horreur pour mon bien être en tant que locataire . Que dois je faire ?